



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION DUO FILIGRANE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place un projet autour de la flûte traversière à destination des élèves des classes de flûte du Conservatoire communautaire et des écoles de musique du territoire,

Considérant que ce projet a pour but de permettre aux élèves de découvrir une autre approche de la musique de chambre pour flûte avec un spectacle vivant où la musique et le dessin se connectent pour offrir un moment suspendu de poésie, à travers le conte musical « Histoire de Nature »,

Considérant que ce projet, par sa diversité, nécessite l'intervention de plusieurs artistes afin d'assurer la partie musicale de ce projet dans le cadre de la programmation d'une master-class à destination des élèves flûtistes du Conservatoire et des écoles de musique du territoire et d'un « concert dessiné » de restitution tout public,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3.3 du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association « DUO FILIGRANE » composée de Laura SEPIETER flûtiste et Hanna IVANOVA pianiste, dont le siège social se situe à Fouquereuil (62232), 84 rue des Bruyères, ayant pour objet la programmation d'une master-class et d'un « concert dessiné » de restitution tout public, qui a lieu le samedi 12 octobre 2024 au cinéma les étoiles, situé à Bruay-la-Buissière (62700), 102 rue du Périgord et ce pour un montant de 1 000 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association « DUO FILIGRANE » composée de Laura SEPIETER flûtiste et Hanna IVANOVA pianiste, dont le siège social se situe à Fouquereuil (62232), 84 rue des Bruyères, ayant pour objet la programmation d'une master-class à destination des élèves flûtistes du Conservatoire communautaire et des écoles de musique du territoire et d'un « concert dessiné » de restitution tout public qui auront lieu le samedi 12 octobre 2024 au cinéma les étoiles, situé à Bruay-la-Buissière (62700), 102 rue du Périgord et ce pour un montant de 1 000 € net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **24 SEP. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **27 SEP. 2024**

Et de la publication le : **27 SEP. 2024**

Par délégation du Président
Vice-président délégué,



DAGBERT Julien